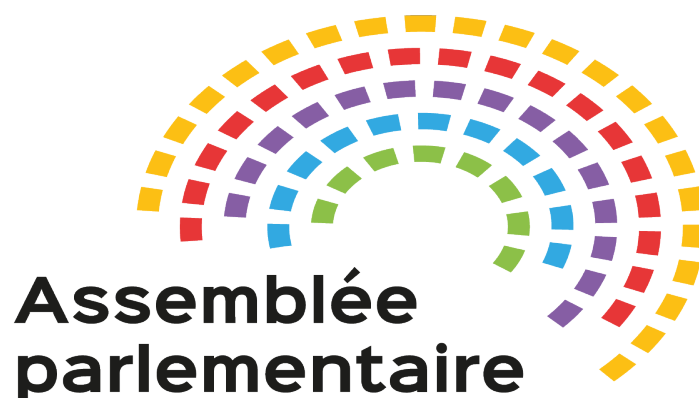




Section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles

**Rapport d'activités de la section
Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles**

N° 3

Périodicité semestrielle : janvier à juin 2021

La section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles

La **section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles de l'APF** assure l'exclusivité de la représentation parlementaire francophone belge. Elle représente donc l'ensemble des parlementaires de la Chambre des Représentants de Belgique, du Sénat de Belgique, du Parlement de la Communauté française de Belgique, du Parlement de Wallonie et du Parlement régional de Bruxelles Capitale. Suite aux élections législatives fédérales et régionales du 26 mai 2019, l'assemblée générale s'est réunie le 18 septembre 2019 pour élire son Bureau pour la législature 2019-2024.

Le **Bureau de section** est composé de 13 membres effectifs dont les mandats sont répartis comme suit :



Président de section : Matthieu Daele (Ecolo)



1ère vice-présidente : Alice Bernard (PTB)



2ème vice-président : André Frédéric (PS)



3ème vice-président : Benoît Piedboeuf (MR)



Vice-président international : Jean-Paul Wahl (MR)



Chargé de mission Europe : Jean-Charles Luperto (PS)



Vice-président de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC) : René Collin (CdH)



1ere vice-présidente du Réseau des femmes parlementaires (RFP) : Françoise Schepmans (MR)



Rapporteur de la commission politique (CP) : Philippe Courard (PS)



Rapporteure de la commission des affaires parlementaires (CAP) : Nadia El Yousfi (PS)



Rapporteure du Réseau des jeunes parlementaires (RJP) : Margaux De Re (Ecolo)



Membre de la commission de coopération et de développement (CDD) : Gaëtan Van Goidsenhoven (MR)



Coordonnateur du Réseau de lutte contre le VIHsida, la tuberculose et le paludisme : Malik Ben Achour (PS)

Les suppléants désignés sont MM. John Beugnies (PTB), Olivier Bierin (ECOLO), Mmes Caroline Cassart-Mailleux (MR), Latifa Gaouchi (PS) et Alda Greoli (CdH).

1. Réunion du Bureau de section

Le 20 janvier 2021, le Bureau de section s'est réuni à la fois en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M. Daele, président de section.

Il fut fait état des diverses réunions des instances APF toutes tenues en visioconférence pendant le deuxième semestre 2020. Rapport sur l'état d'avancement des travaux du groupe de travail constitué au sein de la Commission politique, en charge des modifications des statuts de l'APF, fut également présenté.

Le Bureau a ensuite examiné le calendrier des activités et l'ordre du jour de la 46^{ème} session de l'APF qui s'étalait du 25 au 29 janvier 2020.

Constatant qu'après l'allocution de la Secrétaire générale de l'OIF il était prévu d'organiser la traditionnelle séance de questions et réponses des membres de l'APF, les membres du Bureau de section ont exprimé leur souhait de rappeler à la Secrétaire générale de l'OIF l'engagement de l'OIF à donner l'appellation « Geoffrey Dieudonné » à une école malienne (ou africaine) et ce pour honorer sa mémoire.

Les membres de la section ont ensuite désigné le Président de section, M. Daele pour prendre la parole à l'assemblée générale, sur la thématique « Les Parlements francophones face à la crise du Covid-19 perspectives pour demain », le Chargé de Mission Europe, M. Luperto présentant quant à lui comme de coutume son rapport d'activités.

La réduction de la dotation de l'OIF à l'APF fut au centre d'un débat et restera un point d'attention particulière.

Le 5 mai 2021, le Bureau de section s'est réuni de manière hybride.

Le bilan comptable de l'année 2020 et les dépenses prévues en 2021 sur base du calendrier des travaux APF furent examinés.

Le Bureau de section émet un avis positif pour accueillir de manière hybride la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles à Bruxelles les 27 et 28 juin prochains en soulignant que toutes les mesures sanitaires en vigueur à ces dates seront respectées. Le souhait est exprimé de prendre en considération les fuseaux horaires en vue de permettre à l'ensemble des sections de participer aux travaux.

Il est rappelé que l'assemblée régionale Europe devrait se réunir en automne au parlement catalan qui d'observateur à l'APF est devenu section associée.

2. Participation de la section aux activités internationales de l'APF (ordre chronologique)

Depuis mars 2020, l'APF organise des réunions virtuelles de ses structures pour ses membres qui sont dans l'impossibilité de se déplacer en raison de la crise sanitaire mondiale.

Pour la première fois de son histoire, l'APF a tenu en visioconférence sa 46^{ème} session ainsi que les travaux du Bureau international, des commissions permanentes et réseaux qui se tenaient en marge de celle-ci.

La 9^e édition du Parlement francophone des Jeunes a quant à elle été annulée. Pour rappel, elle aurait dû se tenir en Côte d'Ivoire en juillet 2019 mais pour des questions d'ordre pratique, elle avait été reportée en juillet 2020 à Rabat.

Le 14 janvier 2021, Mme Nadia El Yousfi a participé aux travaux du Bureau de la commission des Affaires parlementaires. Celui s'est réuni pour préparer l'ordre du jour de la réunion de la commission du 27 janvier ainsi que la question qui serait posée à la Secrétaire générale de l'OIF lors de la session du 28 janvier.

Le 19 janvier, le Comité Directeur et le Réseau des Femmes se sont réunis sous la présidence de Mme Gaudreault, qui a présenté l'état d'avancement des travaux du groupe de travail dédié à la mise en place d'une politique pour lutter contre les violences faites aux femmes dans les parlements.

Mme Françoise Schepmans, 1^{ère} vice-présidente a présenté un projet de rapport concernant le choix des filières d'éducation pour les filles. Ce rapport, porté par la section Belgique/Fédération Wallonie-Bruxelles, vise à déterminer les raisons pour lesquelles les filles s'orientent, de manière volontaire et consciente ou non, vers des filières d'éducation moins valorisantes que les garçons. Un questionnaire sera envoyé aux sections afin d'affiner les données statistiques.

En 2022, le réseau fêtera son vingtième anniversaire et dans cette perspective, il a été décidé de créer un prix d'une valeur de 5000 € destiné à promouvoir une personne physique ou morale fortement impliquée en faveur des thématiques traitées par le réseau. Un projet de règlement sera présenté lors de la prochaine réunion.

Le 21 janvier s'est tenue la réunion du Réseau des Jeunes parlementaires francophones.

Après avoir procédé à l'audition d'un représentant de l'OIF sur le thème de la jeunesse et discuté des résultats de la Grande consultation de la jeunesse francophone, la députée Margaux De Ré a présenté son rapport intermédiaire consacré à "L'innovation démocratique au 21ème siècle : vers une initiative citoyenne plus systématique".

Soulignant le contexte de désenchantement actuel de la démocratie représentative, l'arrivée au pouvoir de certains dirigeants autoritaires ainsi que l'érosion du rôle des parlements dans la prise de décision politique, elle mit également en lumière l'importance de donner une impulsion nouvelle au modèle classique de la démocratie représentative. Mme De Ré s'est interrogée sur l'articulation à donner aux nouvelles formes de démocraties émergentes et sur la nécessité que les aspirations de la population soient entendues et prises en compte.

La députée a illustré son propos par différentes initiatives qui ont vu récemment le jour en Belgique telles que le système permanent de représentation citoyenne au Parlement de la Communauté germanophone ou encore l'instauration de commissions délibératives composées de citoyens et de parlementaires au Parlement bruxellois ainsi qu'au Parlement francophone bruxellois.

Mme De Ré a émis le souhait que le RJP se saisisse de cette thématique afin d'enrichir le document des bonnes pratiques et de réaliser un document inspirant les leaders de la Francophonie et les incitant à innover en accordant une place prépondérante à la voix des citoyens. Après la présentation du rapport dédié à «La participation des jeunes à la vie politique», les membres du Réseau ont adopté une résolution consacrée à «L'éducation en situations de crise ».

Le 25 janvier, M. Le Président Demotte, MM. le Vice-Président international Jean-Paul Wahl, le Chargé de mission Europe, Jean-Charles Luperto, MM. Le président de section Matthieu Daele et M. Xavier Baeselen en tant que secrétaire général administratif adjoint de l'APF ont participé à la réunion virtuelle du Bureau international placée sous la présidence d'Amadou Soumahoro, Président de l'APF et de l'assemblée nationale ivoirienne. Les membres du Bureau ont notamment décidé l'envoi d'une mission de bons offices parlementaire au Mali et au Liban.

Le 26 janvier, M. Van Goisenhoven a participé à la réunion en visioconférence de la commission de la Coopération et du Développement qui avait pour thématique principale « Les Parlements face à la COVID-19 ».

Les membres ont entendu les exposés portant sur la stratégie économique de la Francophonie, la zone de libre-échange continentale africaine en raison de la pandémie ainsi que la question de la dette dans le pays de l'espace francophone.

La dernière audition sur le 9^{ème} Forum mondial de l'eau qui devrait avoir lieu à Dakar du 22 au 27 mars 2021 a donné l'occasion à M. Van Goidsenhoven d'intervenir. En réponse, l'orateur lui a précisé l'absence d'engagement de l'Union européenne dans le cadre de cet évènement. Il a en outre confirmé que la biodiversité était intimement liée à l'eau, en renvoyant notamment à l'assèchement du lac Tchad.

La commission a ensuite adopté plusieurs résolutions dont celles sur les avenues de coopération internationale en matière de changements climatiques, les pertes et le gaspillage alimentaire, le transport le tourisme et son impact économique comme source de développement et enfin, les systèmes de santé publique dans l'espace francophone à la lumière de la pandémie COVID-19.

La Présidente a ensuite fait le point sur la question des enfants sans identités et ses conséquences sur le développement économique des pays de l'espace francophone. Elle a également présenté la question sur la zone de libre-échange continentale africaine comme instrument de l'APF qui serait posée à la Secrétaire générale de la Francophonie lors de la 46^{ème} session.

La Commission a marqué son accord sur l'organisation prochaine de trois séminaires portant sur la législation foncière et sur la place des femmes dans les industries extractives (Madagascar), sur les changements climatiques et le développement durable (Polynésie française) et enfin sur la Zone de libre-échange continentale Africaine (Gabon).

En fonction de l'évolution de la pandémie, la commission fixera la date de ses prochains travaux qui pourraient avoir lieu à Libreville (Gabon).

Le 26 janvier, les membres de la Commission politique se sont réunis sous la présidence de M. Frassa. L'ordre du jour a été suivi scrupuleusement. On retiendra que :

- l'examen des situations politiques dans l'espace francophone avec une attention particulière accordée au Centrafrique (une résolution est en projet), le Cambodge (projection d'une mission de bons offices) et Haïti.
- l'intérêt constructif du projet de partenariat entre le G5 Sahel et l'APF via certaines actions que cette dernière pourrait entreprendre.
- l'adoption d'une résolution sur la liberté de la presse dans l'espace francophone avec toutefois un regret qui aurait pu concerner les pays Nord, à savoir la référence au droit d'agrément, clause qui permettrait au pôle de journalistes d'approuver ou de refuser l'arrivée de tout nouvel actionnaire contrôlant.
- les prémices d'un rapport sur l'impact du développement de l'intelligence artificielle sur les droits humains, la démocratie et l'État de droit pour lequel M. Courard a déjà pu aborder la question des frontières entre le Big Data et la question des libertés ainsi que le Big Data et la question de l'égalité.
- le flou laissé sur l'évolution des réflexions du groupe de travail sur la révision des Statuts alors qu'il s'agissait d'un point d'information.
- la précision apportée par M. Courard quant à la situation de la peine de mort dans l'espace francophone, rappelant que celle-ci a connu une abolition de fait très tôt pour les crimes de droit commun, que celle-ci fut considérée comme une abolition de droit, ce qui eut pour conséquence paradoxale de donner lieu à une abolition légale tardive (1996) alors que le risque d'exécution était nulle.

Le 27 janvier, Mme El Yousfi rapporteure de la Commission des affaires parlementaires a participé aux travaux de la commission qui se tenait dans le cadre de la 46^e session.

Avant de procéder à l'audition de M. Antoine Michon, Directeur des Affaires politiques et de la gouvernance économique à l'OIF, le Président a rappelé les actions de coopération menées en 2020 essentiellement en visioconférence ainsi que des diverses missions d'information et de contacts auxquelles ont participé les membres de l'APF. M. Antoine Michon a mis ensuite l'accent sur les axes prioritaires suivants de l'OIF, qui reposent sur les Déclarations de Bamako et de Saint Boniface :

1. le cadre de coopération entre l'APF et l'OIF
2. les domaines et actions de collaboration entre les deux instances, notamment au niveau législatif
3. les missions politiques de l'OIF

Au terme de cet exposé, diverses questions lui ont été posées dont celle de Mme N.El Yousfi relative à l'importance de la collaboration et le partenariat de l'APF et de l'OIF dans le cadre des missions d'information et de contacts voire la présidence de celles-ci par un représentant de l'APF.

Ont ensuite été passées en revue les **projets de convention** de l'APF avec des institutions extérieures et plus particulièrement le partenariat avec :

- a. le Réseau francophone d'éthique et de déontologie parlementaires
- b. La Chaire de recherche en études parlementaires de l'Université du Luxembourg

Le 27 janvier, la réunion de la CECAC s'étant tenue à une heure avancée, le projet d'ordre du jour a été examiné dans son intégralité, mais à une vitesse accélérée.

On retiendra que :

- le projet de résolution sur l'éducation en temps de crise a été amendé par l'ajout d'un point rappelant la priorité accordée dans la mesure du possible à un enseignement en présentiel ;
- le suivi des résolutions adoptées lors de la session d'Abidjan est reporté à la prochaine réunion ;
- les futurs thèmes pouvant être abordés par la commission seront :
 - la Francophonie et le sport (assuré)
 - le décrochage scolaire (assuré)
 - les GAFA, infox et limites à la liberté d'expression (rapport porté par le Togo avec une section Nord)
 - le bilan du processus de restitution des biens culturels (suggéré)
- Simon Larouche quitte ses fonctions de conseiller et sera remplacé par Josée Tessier ;

- l'idée d'un rapport sur l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire doit patienter ;
- le Québec ne pourra pas accueillir la prochaine réunion.

Les 28 et 29 janvier, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie a réuni son Assemblée plénière, pour la première fois et en raison de la situation sanitaire, en visioconférence sur cinq continents.

Cette 46^e Session, présidée par M. Amadou Soumahoro, Président de l'APF et président de l'assemblée nationale ivoirienne était placée sous le thème « les parlements francophones face à la crise de la Covid-19, perspectives pour demain », a réuni plus de 350 participants issus de 46 sections de l'APF dont la plupart des membres du Bureau de la section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles.

Après avoir adopté la nouvelle composition du Bureau et de l'Assemblée, les participants ont longuement échangé avec la Secrétaire générale de la Francophonie, Louise Mushikiwabo, sur les priorités politiques de la Francophonie telles que la consolidation des systèmes démocratiques, l'enregistrement à l'état civil, l'éducation, la jeunesse ainsi que l'égalité femmes-hommes et la diversité linguistique.

Par ailleurs, les parlementaires ont officiellement approuvé les demandes d'adhésion de l'Union interparlementaire (UIP) et de l'Assemblée territoriale de Wallis et Futuna, portant ainsi le nombre de parlements membres de l'APF à 90. Le Secrétaire général parlementaire, Jacques Krabal, a insisté à cet égard sur la nécessité de s'appuyer davantage sur les sections.

Enfin, les parlementaires ont adopté 10 résolutions portant notamment sur la distribution universelle et équitable des vaccins contre la Covid-19, les systèmes de santé publics, l'éducation en situations de crise, les situations politiques au Burundi et en République centrafricaine, la liberté de la presse dans l'espace francophone, la lutte contre la cyberviolence envers les femmes et les enfants, le réchauffement climatique et le gaspillage alimentaire.

L'APF poursuit sa nouvelle dynamique, confirmée par son cadre stratégique 2019-2022, pour devenir une institution plus politique, à même d'apporter des réponses concrètes aux grands défis de l'espace francophone.

Sur proposition de la commission CECAC et du réseau parlementaire de lutte contre le VIH, la 46ème Session a adopté une résolution pour une distribution universelle et équitable des vaccins contre la Covid-19 (*Texte ci-après*)



SESSION DE L'APF

Résolution pour une distribution universelle et équitable des vaccins contre la Covid-19

Visioconférence | 19-29 janvier 2021

RAPPELANT

que la raison d'être du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) est née de la volonté de sensibiliser les populations aux maladies infectieuses et aux moyens de les prévenir, tout en renforçant le rôle des parlementaires dans la lutte contre ces maladies ;

ATTENDU

que le virus SARS-CoV-2 (Covid-19) a infecté plus de 58 millions de personnes en date du 24 novembre 2020 et causé le décès de plus de 1,3 million de personnes depuis la fin de 2019, creusant les inégalités préexistantes dans tous les pays de l'espace francophone et au-delà et ayant des impacts disproportionnés sur les groupes vulnérables, notamment les femmes et les filles ;

SOULIGNANT

que des investissements publics sans précédent ont été mobilisés pour développer des vaccins et des produits de prévention, dépistage et traitement de la Covid-19, notamment à travers le Mécanisme pour un accès mondial aux vaccins contre la Covid-19 (Mécanisme COVAX), et que plusieurs laboratoires pharmaceutiques en sont aux derniers essais cliniques en vue de concevoir des vaccins sûrs et efficaces ;

CONSIDÉRANT

que le nombre croissant d'obstacles empêchant une distribution universelle et équitable des vaccins et des produits de prévention, dépistage et traitement de la Covid-19, que l'opacité sur les coûts réels de recherche et développement et de production, et qu'une compétition sans précédent entre les États aux revenus et moyens inégaux pour réserver et s'appropriier les doses de vaccins et les produits de prévention, dépistage et traitement de la Covid-19 engendrent le besoin urgent de mettre en place des mécanismes qui permettent le partage de connaissances, technologies, savoir-faire et la propriété intellectuelle pour la démultiplication rapide des sites de production et distribution des vaccins et des produits de prévention, dépistage et traitement contre la Covid-19 ;

RAPPELANT

que la Déclaration de Doha adoptée en 2001 par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) autorise une interprétation flexible de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) afin de protéger la santé publique face aux épidémies telles que le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme ;

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie en visioconférence du 19 au 29 janvier 2021, sur proposition de la Commission de l'Education, de la communication et des affaires culturelles et du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme :

EXHORTE	les chefs d'État et de gouvernement à se concerter et à s'engager pour définir les vaccins contre la Covid-19 comme « biens communs universels » ;
DEMANDE	aux chefs d'État et de gouvernement de se mobiliser activement pour développer des stratégies nationales et multilatérales de vaccination universelles et équitables tout en exigeant davantage de transparence au sein des marchés pharmaceutiques et des instances décisionnelles compétentes en matière de coûts de production, de résultats de la recherche, d'investissements publics et privés en recherche et développement ;
ENCOURAGE	les chefs d'État et de gouvernement à adopter une approche de concertation avec les communautés et les groupes vulnérables plus sévèrement touchés par la Covid-19, notamment en matière de prévention, d'imposition des mesures sanitaires et, éventuellement, de processus de vaccination ;
APPELLE	les parlementaires membres de l'APF à s'engager à promouvoir et défendre une distribution universelle et équitable des vaccins et des produits de prévention, dépistage et traitement de la Covid-19 au sein de leurs assemblées et des instances interparlementaires dont ils sont membres ;
ENCOURAGE	l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et sa Secrétaire générale à promouvoir et défendre auprès des États et gouvernements membres de la Francophonie une distribution universelle et équitable des vaccins et des produits de prévention, dépistage et traitement de la Covid-19 ;
SOUTIENT	les initiatives visant à assurer une distribution universelle et équitable des vaccins et des produits de prévention, dépistage et traitement de la Covid-19, notamment les demandes en faveur d'une dérogation à certaines dispositions de l'Accord sur les ADPIC auprès de l'OMC ainsi que la demande du groupe des Pays les moins avancés (PMA) de l'OMC de prolonger la période de transition pour l'incorporation de l'Accord sur les ADPIC.

Cette résolution, relayée dans une tribune signée par les deux cents parlementaires participant aux travaux de l'assemblée plénière a été publiée par trois médias

internationaux Financial Afrik, Le Soir et Fratmat. Nous la reproduisons dans son intégralité ci-dessous :

Les vaccins contre la Covid-19 doivent être érigés en « bien commun universel »
Depuis un an, la pandémie de Covid-19 n'épargne personne. A ce jour, plus de 102 millions de personnes ont été touchées et on dénombre plus de 2,2 millions de décès dans le monde. La maladie ne se soucie guère de la nationalité, du genre, de la catégorie socio-professionnelle de ceux qu'elle frappe. Elle creuse même les inégalités préexistantes et a des impacts disproportionnés sur les groupes vulnérables, notamment les femmes et les filles.

Des investissements publics sans précédent ont été mobilisés pour développer des vaccins et des produits de prévention, dépistage et traitement de la Covid-19, notamment à travers le mécanisme pour un accès mondial aux vaccins contre la Covid-19 (Mécanisme COVAX), en un temps record. Plusieurs laboratoires pharmaceutiques proposent déjà des vaccins sûrs et efficaces, et des campagnes de vaccination sont maintenant amorcées.

Toutefois, une vaccination universelle est encore loin d'être une réalité. Nous assistons à une compétition inédite

entre États aux revenus et moyens inégaux pour réserver et s'approprier les doses de vaccins. À ce jour, 80% des vaccins produits dans le monde ont été achetés par une dizaine de pays riches. Certains disposent d'ores et déjà du stock nécessaire pour vacciner plusieurs fois l'ensemble de leur population. Aussi, il est urgent de mettre en place des mécanismes qui permettent le partage de connaissances, technologies, savoir-faire et de propriété intellectuelle pour le développement rapide de sites de production, la fabrication de génériques à faibles coûts et la distribution de vaccins.

Voilà pourquoi, nous, parlementaires francophones, réclamons une distribution universelle et équitable des vaccins contre la Covid-19. Nous exhortons les chefs d'État et de gouvernement à s'engager pour faire de ces vaccins des « biens communs universels » et à soutenir toutes les initiatives en ce sens. Face à l'hypothèse émise par de nombreuses organisations, à savoir qu'il est plus efficace de vacciner en priorité les populations vulnérables de l'ensemble des pays plutôt que celles de quelques territoires, nous avons adopté à l'unanimité une résolution pour une distribution universelle et équitable des vaccins contre la Covid-19 lors de notre 46^{ème} Assemblée plénière, tenue les 28 et 29 janvier dernier. De plus, nous soutenons tout particulièrement les demandes adressées à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en faveur d'une dérogation à certaines dispositions de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), comme le permet par ailleurs la Déclaration de Doha de 2001, qui visait à protéger la santé publique face aux épidémies de VIH/sida, de tuberculose et de paludisme.

Dans cette perspective, l'APF souhaite pouvoir rencontrer au plus vite, avec la Secrétaire générale de la Francophonie, les responsables de l'OMC et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour en discuter.

Ainsi, une suspension temporaire des droits à la propriété intellectuelle permettrait de traiter et de vacciner plus rapidement un maximum de concitoyens dans le cadre de la lutte contre cette pandémie. A cet égard, une décision de l'OMC est attendue dans les prochains jours. Nous espérons qu'elle ira dans le sens de notre appel. Car, s'il y a bien un apprentissage à tirer de l'année exceptionnelle que nous venons de vivre, c'est qu'il est vain de proposer une solution individualiste à un problème collectif.

La vaccination doit être menée partout dans le monde pour éradiquer le virus et les pays riches doivent mettre tous les moyens en œuvre à cet effet.

Le 21 avril, les membres du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles réunis en séance plénière ont adopté à l'unanimité la résolution votée par l'APF lors de la 46^e

Session visant à définir comme « biens universels » les vaccins contre la Covid 19 et à soutenir leur distribution universelle et équitable»

Dans ses colonnes du lendemain, la journaliste, Pascale Serret a retranscrit dans le journal L'Avenir BW l'entretien qu'elle avait eu à ce sujet avec M. Daele, le président de la section.



Le 19 mars, s'est tenue la deuxième réunion du groupe de travail du Réseau des femmes dédié à la mise en place d'une politique pour lutter contre les violences faites aux femmes dans les parlements.

Les membres du groupe de travail ont pu entendre l'exposé éclairant de Mme Claudia Rousseau, Directrice du Vivre-ensemble et de la prévention du harcèlement à l'Assemblée nationale du Québec. Mme Rousseau a notamment présenté le rapport annuel de son service, qui découle de la mise en oeuvre de la Politique relative à la prévention et à la gestion des situations de harcèlement au travail, entrée en vigueur le 4 juin 2015 par règlement du Bureau de l'Assemblée nationale du Québec.

Plusieurs réflexions ont suivi cet exposé, notamment concernant la transposition de cette politique au cadre de travail de l'APF.

La question des personnes en autorité se pose dans le cas des parlementaires actifs au sein de l'APF. Mme Schepmans a également demandé si une évaluation de la politique avait été faite et si des améliorations ou des amendements devaient y être apportés, suite à 5 années de pratique.

Concernant la définition du harcèlement, Mme Schepmans a également proposé que le phénomène du harcèlement en ligne soit pris en compte dans la réflexion qui est menée par le groupe de travail.

La troisième réunion de ce groupe relatif à la création d'une politique cadre pour prévenir et gérer le harcèlement psychologique et sexuel au sein des parlements francophones s'est déroulée **le 4 mai** toujours par visioconférence. Suite à sa suggestion faite au cours de la dernière réunion, Mme Schepmans, première vice-présidente du Réseau des Femmes, a proposé une définition complétée de la notion de harcèlement en ligne, ainsi que d'exemples se rapportant à ces situations.

Les membres du groupe de travail ont à nouveau pu profiter de l'expérience de la Directrice du Vivre-ensemble et de la prévention du harcèlement à l'Assemblée nationale du Québec. Les différents mécanismes, formels et informels, qui existent, au sein de son Assemblée, afin de résoudre les situations de harcèlement, ont été développés et expliqués en profondeur.

L'objectif du groupe de travail est de proposer une politique cadre de lutte contre le harcèlement qui puisse être transposés dans le cadre de l'APF, dans un premier temps, et au sein des parlements francophones, dans un deuxième temps.

Le groupe de travail se réunira une nouvelle fois, à l'automne prochain pour la poursuite de ses travaux.

Le 6 mai, la députée Margaux De Ré, rapporteure du Réseau des jeunes parlementaires francophones a été désignée pour endosser le rôle de modératrice durant la conférence intitulée « Quelle action parlementaire francophone pour la réglementation du numérique ? ». Cette visioconférence qui avait lieu dans le cadre de l'avis à remettre par l'APF au prochain Sommet de la Francophonie en novembre prochain était organisée par le Secrétariat général de l'APF.

Ce colloque, qui a rassemblé plus de 70 participants, avait pour objectif de rapprocher tous les acteurs de la Francophonie et d'échanger avec les experts et les universitaires. Les parlementaires ont longuement dialogué avec des experts issus d'institutions francophones telles que l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), l'Association internationale des Maires francophones (AIMF), TV5MONDE, la Conférence des OING de la Francophonie, le Réseau des autorités de protection des données personnelles de l'espace francophone (AFAPDP) ainsi que le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères français (MEAE) et l'Union francophone.

Ensemble, ils ont nourri une réflexion approfondie pour protéger au mieux les intérêts des citoyens, leur liberté et leurs données personnelles dans un contexte d'essor des nouvelles technologies. Plusieurs acteurs ont appelé de leurs vœux une stratégie francophone d'actions concrètes pour promouvoir la diversité culturelle.

Les propositions de réglementation du numérique élaborées en commun seront portées au Sommet de la Francophonie de Djerba, en novembre prochain, dont le thème est : « Connectivité dans la diversité : le numérique vecteur de développement et de solidarité dans l'espace francophone ». L'APF y fera des recommandations dans son Avis adressé aux chefs d'État et de gouvernement.

Le 31 mai, Mme Nadia El Yousfi a pris part à la réunion de la commission des affaires parlementaires qui s'est réunie en visioconférence, sous la présidence de M. Joël Godin.

Après avoir procédé au suivi des rapports en cours, les membres ont assisté à l'audition d'experts et aux conférences portant respectivement sur :

- « le numérique et les fausses nouvelles » ;
- « l'impact des fausses nouvelles sur le travail des parlementaires ».

Ensuite, les membres ont échangé sur l'avis futur de l'APF en vue du Sommet des Chefs d'Etat de la Francophonie de Djerba en novembre 2022 et fixé les prochains rapports dont celui portant sur l'impact des fausses nouvelles sur le travail parlementaire.

Il a été décidé que ce rapport sera co-écrit par la section du Québec (Mme Hebert) et la section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles (Mme El Yousfi). Ils ont enfin adopté le projet réaménagé de partenariat avec le Réseau francophone d'éthique et de déontologie parlementaires

Sur proposition de la section polynésienne, la prochaine réunion intersessionnelle devrait se tenir au printemps à Papeete.

Le 17 juin, le Secrétariat APF a informé les membres du Bureau qu'en raison des conditions sanitaires actuelles et du faible taux d'inscrits à la réunion du Bureau international qui devait se dérouler à Papeete (Polynésie française) du 5 au 7 juillet prochains, le Président de l'APF convoquait la délégation permanente du Bureau pour examiner les possibilités d'un report de celui-ci à une date qui conviendrait au plus grand nombre.

Pour les mêmes raisons, le séminaire prévu le 1^{er} juillet sur les changements climatiques ainsi que la réunion de la Commission de la coopération et du développement qui devait se tenir respectivement les 1^{er} et 2 juillet ont également été reportés à une date ultérieure.

Le 25 juin, la délégation permanente du Bureau de l'APF s'est réunie en visioconférence pour discuter du report de la réunion du Bureau international programmé du 5 au 7 juillet 2021 en Polynésie française mais qui par la suite fut annulé pour cause de sécurité sanitaire. Le Vice-président international, M. Wahl et le Chargé de mission Europe, M. Luperto ont participé aux discussions qui ont conclu à un report du Bureau d'été dans la première quinzaine d'octobre prochain.

Le 29 juin, M. Philippe Courard a suivi en visioconférence les travaux de la Commission politique dont il est le rapporteur.

De l'ordre du jour qui n'a subi aucune modification, on retiendra :

- l'examen des situations politiques dans l'espace francophone avec une attention particulière accordée :
 - à la République centrafricaine suivie d'une Déclaration proposant notamment au Bureau de mettre sous alerte conformément aux mécanismes de vigilance démocratique de l'APF cette section et sa mise sous observation lors de la prochaine Assemblée plénière si la situation n'évolue pas positivement ;

→ au Mali avec également un projet de Déclaration condamnant le coup d'État perpétré contre les autorités légitimes de la Transition et réitérant la suspension de facto de la section malienne tout en exprimant la disponibilité de l'APF à s'inscrire dans une démarche d'accompagnement de ce pays auprès des acteurs internationaux ;

→ au Tchad avec aussi un projet de Déclaration appelant notamment à ce qu'en aucun cas la force soit employée à l'encontre des manifestants exprimant leur liberté fondamentale d'expression et de manifestation pacifique et insistant sur l'importance du strict respect des conventions internationales en matière de droits humains.

- l'avancement du projet de partenariat entre le G5 Sahel et l'APF via un projet de coopération en partenariat avec la CECAC.
- l'avancement du rapport sur l'impact du développement de l'intelligence artificielle (IA) sur les droits humains, la démocratie et l'État de droit. La commission a auditionné M. Yoshua Bengio, fondateur et directeur scientifique du Mila, l'institut québécois de l'IA, institut visé dans le cadre d'un comité mixte. l'audition de M. Hugo Sada, ancien Délégué à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme à l'OIF et rédacteur de la Déclaration de Bamako.
- l'évolution du travail entrepris par M. Courard dans le cadre du rapport sur les opérations de maintien de la paix, avec un compte-rendu de la rencontre organisée avec les représentants de l'Observatoire Boutros-Ghali.
- l'examen des points sur lesquels la Commission a contribué concernant l'Avis de l'APF pour le Sommet de la Francophonie prévu en novembre 2021 à Djerba.

La prochaine réunion de printemps de la Commission politique devrait se tenir au Québec après le 1^{er} avril.

Le 30 juin, Mme Françoise Schepmans, 1^{ère} vice-présidente du Réseau des femmes a participé par visioconférence à la réunion du Comité Directeur ainsi qu'à la réunion intersessionnelle du Réseau.

La présidente du Réseau a fait part aux membres des avancées du groupe de travail sur la mise en place d'une politique pour lutter contre les violences faites aux femmes au sein des parlements.

Les rapports en cours ont ensuite été présentés, notamment ceux portant sur la place des femmes dans les industries extractives ainsi que sur l'autonomisation économique des femmes.

La présidente a également exposé les projets qui seront développés à l'occasion du vingtième anniversaire du Réseau, et, plus précisément, de la création d'un prix du Réseau des femmes parlementaires de l'APF qui récompensera une personne physique ou moral qui s'est particulièrement investie pour la promotion de l'égalité des genres dans son domaine d'action et dans l'espace francophone.

Avant de conclure la réunion, les membres du Réseau ont échangé sur les sujets qui pourraient constituer de futurs rapports. Plusieurs représentantes ont appuyé l'idée d'un rapport ayant pour thème les discriminations basées sur l'appartenance sexuelle, et notamment celles dont les personnes transsexuelles sont victimes.

3. Accueil à Bruxelles des travaux de la commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC)

Les 27 et 28 juin, le Parlement a accueilli dans son hémicycle les travaux de la commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC) qui se sont déroulés sous forme hybride.

En ouverture des travaux, le président de la Commission a remercié chaleureusement la section belge pour son accueil et s'est montré particulièrement impressionné par la technologie mise à la disposition des députés du Parlement.

Après avoir entendu deux projets de rapport, l'un sur le décrochage scolaire et l'autre sur le sport et la Francophonie, les membres ont examiné l'avis qui sera rendu par l'APF au prochain Sommet de Djerba. Une grande partie de celui-ci concerne la commission puisqu'il y est question du numérique et de culture. M. Collin a par ailleurs procédé à un large descriptif relative à l'aspect de la découvrabilité des contenus culturels. Sur sa proposition également, la commission a procédé à l'audition d'experts intervenants pour :

→ le Conseil supérieur de l'éducation aux médias qui ont commenté une étude récente sur le comportement des jeunes face à l'information et ce, en lien avec les nouveaux médias dont les Réseaux sociaux.

→ l'ONG 'Louvain Coopération qui ont développé le principe de l'éducation citoyenne mondiale et solidaire (ECMS) et présenté le projet IngénieuxSud.

M. Collin a souhaité approfondir la thématique de celui-ci et a proposé de réaliser un cadastre de ce type d'initiatives avant de voir comment l'AUF pourrait intervenir par la suite.

La Commission a traité également de la protection des biens culturels en cas de conflit armé, notamment dans le cadre des affrontements récents dans le Nagorno-Karabakh. Elle a adopté un projet de déclaration qui sera présenté au prochain Bureau international et qui appelle tous les pays de la région et de la Francophonie à prêter assistance aux Etats engagés dans le conflit - l'Arménie et l'Azerbaïdjan - mais également à l'UNESCO pour préserver les patrimoines culturels et religieux propres à chacun au sein du Haut-Karabakh et de ses alentours, tout en s'appuyant sur les normes internationales.

La réunion de printemps de la CECAC devrait se tenir en Tunisie en 2022.

4. Assemblée régionale Europe

En raison de la pandémie, la Conférence des Présidents de la Région Europe a été reportée. Elle se réunirait avant l'Assemblée régionale Europe qui devrait avoir lieu en Serbie à l'automne prochain.

5. 50ème anniversaire de la Francophonie

Le lundi 22 mars, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en partenariat avec l'Université libre de Bruxelles et l'Académie royale de Belgique a organisé un webinaire intitulé "Enjeux et perspectives de la Francophonie". Dans le cadre du cinquantenaire de la Francophonie, de nombreuses personnalités du monde francophone ont établi un état des lieux de la francophonie et envisager ses perspectives d'avenir. Les échanges ont porté sur divers thèmes en mode mixte, avec des intervenants depuis Bruxelles, la France, le Bénin ou encore le Canada. Le public était invité à poser ses questions à distance afin de permettre le parfait respect des mesures sanitaires.

Après les mots d'introduction du Président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, M. Rudy Demotte et du Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, M. Didier Viviers, le premier thème de discussion portait sur la naissance de la Francophonie et son évolution.

M. François David, Professeur de Relations internationales à l'Université du Littoral et à l'Institut international pour la Francophonie a inscrit les travaux dans un contexte historique, depuis la genèse institutionnelle jusqu'à nos jours en notant divers enjeux à venir et en rappelant le casus foederis de l'OIF qui devrait être la culture, la langue et l'éducation.

Ensuite M. Tanguy de Wilde d'Estmael, Professeur à l'UCL et au Collège d'Europe et Mme Pascale Delcomminette, Administratrice générale de WBI, ont fait état de la place et du rôle de la Belgique et de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans la Francophonie internationale rappelant le tremplin que celle-ci fut pour nos institutions fédérées. De ces échanges, il ressort qu'il convient de davantage communiquer sur le rôle important joué par les instances belges dans ce cadre et notamment par leur participation financière.

A la suite de cette perspective historique, les travaux ont porté sur les dimensions et les enjeux de la Francophonie aujourd'hui. Le premier des quatre thèmes avait pour objet la diplomatie parlementaire avec des interventions de Mme Sedami Medegan Fagla, Députée du Bénin et Vice-Présidente de la Commission des affaires parlementaires de l'APF, MM. Jean-Paul Wahl, Vice-Président international de l'APF et Jean-Charles Luperto, Chargé de Mission Europe de l'APF. Ils ont mis l'accent sur le rôle important de cette dimension méconnue de la diplomatie d'influence et de réseaux en relatant leur expérience dans les instances parlementaires et les succès rencontrés, comme l'apaisement de conflits au Bénin et en Côte d'Ivoire, comme l'intéressement de diverses sections aux travaux avec par exemple la Moldavie, la Roumanie, la Géorgie ou encore l'Arménie, ou aussi dans la contribution à une normalisation entre États dans un contexte parfois très tendu. Ces propos furent appuyés par l'intervention de M. Philippe Courard, relatant notamment le rôle dans les missions d'observations électorales.

Globalisant la réflexion, le thème suivant avait pour sujet la diplomatie et les relations internationales de la Francophonie dans le cadre du multilatéralisme. M. Antoine Michon, Directeur des affaires politiques et de la gouvernance démocratique de l'OIF, MM. Pierre-Yves Jeholet, Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles et Jean-François Payette, Professeur à l'Université de Québec à Montréal ont mis en avant les valeurs portées par la Francophonie institutionnelle.

Ces valeurs constituent un humanisme qu'il convient de défendre dans la galaxie des institutions actives dans l'environnement multilatéral.

Plus particulièrement, M. Slim Khalbous, Recteur de l'Agence universitaire de la Francophonie, M. le président Demotte, et M. Serge Jaumain, Professeur d'histoire contemporaine à l'ULB ont fait état de la situation dans l'enseignement et la recherche en Francophonie. Après avoir fait le constat de l'utilisation généralisée de la langue anglaise, ils ont mis en avant des pistes afin, sinon de renverser la situation, permettre au français de davantage rayonner dans cet univers comme un atout. Deux éléments sont à retenir : le lien entre langue, enseignement et employabilité d'une part et d'autre part le constat que l'université est menacée par l'enseignement privatisé contre lequel la Francophonie doit militer afin que le secteur public agisse comme régulateur en ce domaine.

Enfin, M. Jean-Paul Philippot, Administrateur général de la RTBF, Brieuc Lits, Professeur au Centre de recherches en sciences de l'information et de la communication à l'ULB et Mme Cadeau Muhayimana, Représentante du Forum des Jeunes ont débattu des nouveaux médias en Francophonie. Les questions relatives aux productions culturelles, à la traduction des œuvres audiovisuelles vers le français, aux outils publics francophones disponibles, au harcèlement, à la désinformation, aux dangers et perspectives des algorithmes ont été discutées.

M. Daele, Président de la section APF a conclu les travaux en mettant en exergue les points de vue exprimés et en appelant chacun de faire "le choix de la Francophonie", à l'instar du titre du dernier ouvrage de Roger Dehaybe.

Mme Fatou Isidora Mara Niang, Représentante de l'OIF auprès de l'Union européenne, a contribué à la richesse des débats par ses interventions.

6. Participation de la section aux missions de bons offices parlementaires menées conjointement par l'APF et l'OIF

Du 30 mars au 2 avril, MM. Jean-Charles Luperto, Chargé de Mission Europe et Jacques Krabal Secrétaire général parlementaire de l'APF se sont rendus à Belgrade (Serbie) où ils étaient invités à la clôture des festivités du 50^{ème} anniversaire de la Francophonie organisées par le Parlement Serbe.

A cette occasion ils ont rencontré le Président du groupe des ambassadeurs francophones (GAF) en Serbie, Au cours de cet entretien, M. Luperto a salué le dynamisme du GAF et sa volonté pour porter les valeurs de la Francophonie au niveau politique mais également au sein de la société civile. Des réunions bilatérales ont eu lieu également avec l'Ambassade de Belgique et de France à Belgrade.

Enfin, une réunion de travail s'est tenue avec la présidente de la section serbe de l'APF et le président de la commission des relations internationales de l'assemblée serbe. Les discussions ont porté sur le renforcement de la langue française au sein des établissements scolaires, sur le renforcement des capacités du Parlement, notamment à travers les actions de coopération.

Du 19 au 23 avril, complémentairement à la mission de l'OIF envoyée à Bamako en octobre 2020, M. Philippe Courard a participé à la mission de bons offices parlementaires déployée par l'APF au Mali.

Cette mission, inscrite en cohérence avec l'action de l'OIF engagée au Mali depuis le coup d'Etat militaire d'août 2020, s'est articulée également avec les positions du Conseil permanent de la Francophonie et du Comité consultatif restreint sur le Mali. Elle a eu pour objectif de rencontrer les principaux acteurs politiques et sociaux afin de se forger son propre avis sur la situation au Mali ainsi que d'aider dans une approche d'accompagnement à renforcer le dialogue entre ces acteurs avec pour objectif principal la mise en oeuvre d'une période de transition apaisée vers une démocratie pleine et entière. Au-delà des aspects politiques généraux elle s'est montrée particulièrement attentive à l'organisation rapide et régulière d'élections législatives ainsi qu'à la relance de la coopération parlementaire. A l'issue de cette mission de bons offices, la délégation a émis des recommandations.

Du 22 au 25 avril, M. Courard a pris part à une mission exploratoire à Nouakchott (Mauritanie) où il remplaçait M. Krabal Secrétaire général parlementaire. L'objectif de la mission visait notamment à revitaliser la section mauritanienne. Au cours des échanges qui ont suivi, le G5 sahel et le Parlement des jeunes furent évoqués.

Du 9 au 12 mai, M. Luperto, Chargé de mission Europe a conduit une mission de bons offices parlementaires de l'APF à Erevan (Arménie). Outre des rencontres avec la section arménienne à l'initiative de ce déplacement, des échanges fructueux ont eu lieu notamment avec la vice-présidente de l'assemblée nationale, le vice-ministre des affaires étrangères et le défenseur arménien des droits de l'homme.

La délégation APF a plaidé pour un strict respect du droit international, la libération des prisonniers de guerre détenus par l'Azerbaïdjan, la protection du patrimoine culturel et religieux du Haut-Karabakh, l'acheminement de l'aide humanitaire ainsi qu'un règlement pacifique du conflit avec l'Azerbaïdjan.

Rappelons qu'une proposition de résolution visant à soutenir les initiatives de la Belgique et des institutions internationales pour obtenir une résolution pérenne du conflit dans le Haut-Karabakh a été adoptée lors de la séance plénière du Parlement du 9 décembre dernier. Cette résolution faisant référence à la coopération bilatérale entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'Arménie, au statut de membre de droit depuis 2012 de l'Arménie à l'OIF et à la Déclaration de l'APF sur les engagements de la Francophonie quant au conflit du haut Karabakh de 2018 demandait au Gouvernement de soutenir, notamment lors de ces contacts multilatéraux dans le cadre de l'OIF, toute initiative de nature à construire une solution pacifique au conflit et la promotion des idéaux de paix, de démocratie et des droits humains.

Du 23 au 26 mai, les députées, Nadia El Yousfi représentant le chargé de mission Europe et Françoise Schepmans députée belge ont participé à une mission de l'APF en Roumanie. Initiée par la section roumaine, celle-ci visait notamment à consolider la Francophonie en Europe centrale et orientale. Outre les membres de la section locale, la délégation de l'APF a eu l'occasion de rencontrer l'ensemble des acteurs francophones du pays dont plusieurs membres du gouvernement, les représentants de l'OIF et de l'AUF à Bucarest et d'échanger avec eux sur le thème «La Roumanie, Etatphare de la Francophonie – Perspectives francophones au sein de l'Union européenne». Au cours de ces échanges Mme Schepmans a fait état du souhait du PFWB de réunir le comité mixte de coopération interparlementaire créé sous sa présidence, le 25 octobre 2002.

A l'occasion des élections législatives anticipées du 20 juin 2021 en République d'Arménie, M. Courard a conduit à Erevan une mission d'observation électorale sous l'égide de l'OIF, **du 14 au 20 juin**. Après s'être entretenue avec toutes les parties prenantes du processus électoral mais également avec d'autres missions d'observation et partenaires internationaux présents sur place, la mission a constaté qu'hormis des propos parfois menaçants entre certaines familles politiques et un climat assez tendu suite au récent conflit dans le Haut-Karabakh, la campagne électorale et les conditions de préparation et de tenue des élections respectaient les principes d'un scrutin démocratique, libre, fiable et transparent.

Du 12 au 17 juin, Mme El Yousfi s'est rendue à N'Djamena (Tchad) où elle a participé à la mission d'information et de contacts envoyée par l'Organisation internationale de la Francophonie suite au décès du Président Idriss Deby Itno. Conduite par Son Excellence M. Amehdou Ould Abdallah, ancien ministre des Affaires étrangères et de la Coopération de la République islamique de Mauritanie, cette mission s'est effectuée en coordination avec les partenaires internationaux, notamment l'Union africaine (UA) et la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC). Le but de la mission est de contribuer à une gestion apaisée, consensuelle et inclusive de la transition.

6. Partenariat APF /Université Senghor/ASGPF

Dans le cadre des partenariats passés entre l'APF, l'Université Senghor et l'Association des Secrétaires généraux des Parlements francophones, un cycle de conférences a été organisé à destination des fonctionnaires parlementaires, via l'application Zoom.

A la suite de M. Xavier Baeselen, Secrétaire général du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui s'était exprimé en décembre dernier sur l'organisation du travail des fonctionnaires parlementaires pendant la pandémie et ses conséquences sur d'éventuelles pratiques de fonctionnement, Mme Viviane Gerard, Directrice générale de la Direction générale des Relations extérieures du Parlement a pris la parole, **le 8 février 2021**, pour commenter le volet consacré à « l'organisation des Parlements pour suivre les questions relatives à la Francophonie ». Après avoir expliqué pourquoi les parlements se sont investis au cours du temps davantage dans les relations internationales, Mme Gérard a présenté l'organisation, le fonctionnement et les statuts de la section belge de l'APF engagée depuis 1967 dans l'espace francophone par son adhésion à l'AIPLF (future APF). Elle a ensuite abordé la question des ressources humaines, administratives et financières provenant uniquement du PFWB et permettant le bon fonctionnement de la section.

Mme Gerard a ensuite cédé la parole à Mme de Villenfagne assistante principale à la DGRE en vue de mettre en exergue la gestion logistique des missions parlementaires accomplies dans le cadre des relations internationales.